

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4586**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Déclassement et cession au Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Desaix et de la rue des Cuirassiers

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4586**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Déclassement et cession au Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Desaix et de la rue des Cuirassiers**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans la perspective de son projet de réhabilitation d'une résidence existante et de construction de logements sociaux dans le quartier de la Part-Dieu, le Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Desaix et de la rue des Cuirassiers à Lyon 3°.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit du Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat, l'emprise d'une surface de 37 mètres carrés environ.

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF, éclairage public et France Télécom). Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive du Consortium composé de l'OPH du Département du Rhône et de la société Alliade habitat.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause les conditions de desserte et de circulation assurées par les rues Desaix et des Cuirassiers, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes de la promesse de vente, la cession au Consortium composé de l'OPH du Département du Rhône et de la société Alliade habitat interviendrait au prix de 43 600 €, bien libre de toute location ou occupation.

Le montant proposé par l'acquéreur, inférieur à celui qu'indique l'administration fiscale, se justifie, d'une part, par la mission d'intérêt général assumée par les organismes HLM, parmi lesquels l'OPH du Département du Rhône et la société Alliade habitat, répondant aux besoins en logement social de l'agglomération, et d'autre part, par la nécessité de préserver l'équilibre financier de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 1er juillet 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 37 mètres carrés environ, située à l'angle de la rue Desaix et de la rue des Cuirassiers à Lyon 3°, au profit du Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat.

2° - Approuve la cession, pour un montant de 43 600 €, au Consortium composé de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône et de la société Alliade habitat d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Desaix et de la rue des Cuirassiers à Lyon 3° dans la perspective de son projet de réhabilitation d'une résidence existante et de construction de logements sociaux dans le quartier de la Part-Dieu.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 43 600 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 43 600 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.